



30.10.2020

Communiqué

Un processus d'évaluation participatif du dispositif sanitaire pour la rentrée scolaire 2020-2021 dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19

Le ministère de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a entamé un processus de consultation en trois phases pour évaluer les mesures sanitaires du dispositif (« *Stufepiang* ») qui règle actuellement les activités dans les écoles et les structures d'accueil dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19. Le ministère tient à rappeler que le dispositif présenté le 4 septembre 2020 prévoit de façon explicite l'adaptation continue des mesures mises en place pour lutter contre la Covid-19 en fonction de l'évolution de la pandémie au Luxembourg.

Entre le 26 octobre et le 2 novembre 2020, le MENJE consulte les différents acteurs scolaires dans le cadre de cette évaluation : les collèges des directeurs et les syndicats de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres de compétence en psychopédagogie spécialisée, la représentation nationale des parents et la conférence nationale des élèves.

Du 2 novembre au 5 novembre 2020, les membres de la cellule de coordination du MENJE et de l'Inspection sanitaire se concerteront sur la situation de la Covid-19 dans les écoles et les structures d'accueil. À l'issue de cette analyse approfondie, des recommandations seront soumises au comité de pilotage « Covid-19 and Education ».

Durant le mois de novembre, le ministre Claude Meisch se rendra sur le terrain pour consulter les différents acteurs dans les lycées, écoles fondamentales, centres de compétences et structures d'accueil sur l'implémentation des mesures.

Au cours des dernières semaines, le comité de pilotage « Covid-19 and Education » (composé de membres du MENJE et de la Direction de la santé) s'est réuni deux à trois fois par semaine pour évaluer la situation dans les écoles et structures d'accueil et discuter des améliorations à apporter au système mis en place. La cellule de coordination du MENJE et de l'Inspection sanitaire collaborent quotidiennement et de façon étroite pour suivre de très près l'évolution dans le secteur éducatif. S'ajoutent à ce dispositif quelque 180 collaborateurs des lycées et des directions régionales qui contribuent au processus du « Tracing » et de l'information des personnes concernées.

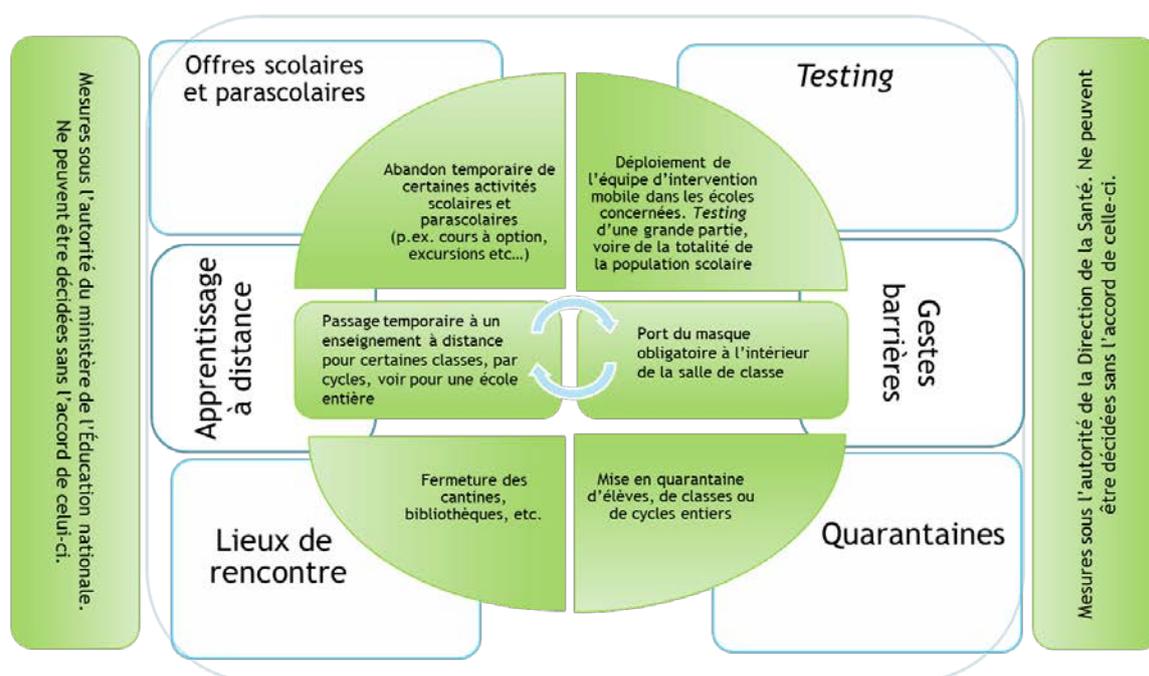
Le ministre Claude Meisch tient à remercier tous les acteurs, notamment les enseignants et éducateurs, les présidents des comités d'école, les directeurs, les autorités communales, les agents du ministère et les autorités sanitaires, de leur réactivité et de leur engagement quotidien infatigable contribuant au maintien du contrôle de la situation sanitaire dans les écoles et les structures d'accueil.

Le « *Stufepiang* » prévoit un certain nombre de mesures qui peuvent être proposées par le comité de pilotage, en fonction de la situation. Pour le MENJE, il s'agit de l'adaptation des offres scolaires et parascolaires, de la régulation plus stricte des lieux de rencontre et du passage à l'apprentissage à

distance. Pour la Direction de la santé, il s'agit de l'adaptation de la stratégie du « testing », du renforcement des gestes barrière, de la mise en quarantaine et de la mise à l'écart de classes.

Schéma (extrait du dispositif sanitaire publié le 4 septembre 2020)

Mesures que le Comité de pilotage peut prononcer selon les situations



Le dispositif sanitaire modulaire dans l'Éducation nationale « Stufepiang » peut être consulté sous : <https://men.public.lu/dam-assets/fr/coronavirus/200904-powerpoint-rentree.pdf>

Jusqu'à présent le comité de pilotage a jugé que les mesures en place ont permis d'éviter une propagation incontrôlée du virus dans les écoles et les structures d'accueil, grâce notamment aux mises à l'écart et aux mesures sanitaires renforcées appliquées dans le cadre des « scénarios 1 * » ainsi qu'aux mises en quarantaine appliquées dans la cadre des « scénarios 2 ** ».

Au vu de l'expérience acquise au cours des sept premières semaines de l'année scolaire et de l'évolution inquiétante de la pandémie dans la population globale, le ministre Claude Meisch a demandé au comité de pilotage de formuler des recommandations par rapport au dispositif sanitaire en vigueur dans le domaine de l'éducation.

D'éventuelles adaptations qui pourront être décidées suite aux échanges avec les représentants des acteurs scolaires et les experts scientifiques seront communiquées par le MENJE à la fin du processus de consultation.

* Scénario 1 : cas isolé dans une école qui peut être attribué à une source d'infection extérieure. L'enfant ou le jeune est identifié à travers une mesure back-tracing qui concerne son entourage.

** Scénario 2 : deux cas positifs sont identifiés dans une classe.